Commune de Mansle-les-Fontaines Mairie déléguée de Mansle

4 Place de l'Hôtel de Ville BP 90033 Mansle 16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - MAI 2024

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 15 ET LE 20 AVRIL 2024 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai

SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS

Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE

NOM - Prénom Elève :		
NOM - Prénom Parents : Adresse : Téléphone : do		
 repas x 3,10 € = repas x 3,50 € = repas x 4,60 € = 	€ sem 18 € J V € 2 3	MOIS DE : MAI 2024 Semaine 19 Semaine 20 L M J V 13 14 16 17 Ferié Pont Ferié Pont Semaine 20 Erié Pont Ferié Pont Pont Ferié Pont Pont Ferié Pont Pont
A compléter Somme réglée : Mode de règlement : Date de règlement :	par la régie Cantine	RAPPEL TARIFS - 3,10 €: pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux - 3,50 €: pour les résidents des autres communes
signalées en Mairie, selon les co - Annulation du repas du lundi - Annulation du repas du jeudi d	et vendredi : le mardi avant 9h30 ponibles sur mansle.fr	